



Mission régionale d'autorité environnementale
Pays de la Loire

Nantes, le 30 août 2016

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale des Pays de la Loire (MRAe), concernant l'examen du projet de Révision accélérée n°2 du Plan local d'urbanisme de Saint-Hilaire-de-Riez (85).

Cette décision sera mise en ligne :

- sur le site internet de la Mission régionale d'autorité environnementale Pays de la Loire : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr ;
- et sur le site internet de la DREAL Pays de la Loire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente de la mission régionale
d'autorité environnementale

Fabienne ALLAG-DHUISME

Monsieur le Maire
Commune de Saint-Hilaire-de-Riez
Hôtel de Ville
Place de l'Église
85 270 Saint-Hilaire-de-Riez

copie : M. Le Préfet de la Vendée, Mme la Directrice de la DREAL des Pays de la Loire